

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 7

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce raisonnement nous a souvent conduit à considérer davantage la mitrailleuse comme un pistolet « adulte » que comme un « fusil d'assaut avorton ».

Et peut-être que, dans un proche avenir, nous nous reprocherons de n'avoir pas vu assez loin et d'avoir sacrifié à des théories valables chez nos voisins mais moins chez nous.

Roland RAMSEYER

Chronique suisse

Artillerie blindée : Première classe d'aspirants officiers

Place d'armes de Bière, été 1969. A l'aile gauche de la compagnie de l'école d'officiers alignée pour la reprise du travail, un bloc de 19 gaillards portant, fiers comme Artaban, combinaisons grises et bérets noirs.

Qui sont-ils? Entrés en juillet au cours spécial précédant l'école d'officiers, ces aspirants, parmi lesquels 5 Romands, ont été admis dans la première classe d'artillerie blindée, pour devenir en novembre suivant les premiers jeunes officiers spécialisés dans la nouvelle arme. Conscients de leur chance, enthousiasmés par les nouveaux matériels et les nouvelles méthodes de conduite et d'engagement, liés par une camaraderie sans faille, ils acceptent sans rechigner heures et fatigues supplémentaires pour accomplir en 4 mois les programmes conjugués d'une école de recrues, d'une école de sous-officiers et d'une école d'officiers.

En effet, au moment où commence le cours spécial, la plupart d'entre eux n'ont aucune idée de la nouvelle arme et doivent donc commencer eux-mêmes par assimiler en bloc les fonctions que se partagent plusieurs recrues, à savoir:

- toutes les charges des servants de l'obusier blindé et de l'équipage des chars de commandement, y compris le service de la mitrailleuse et l'entretien des engins;
- les charges des topographes engagés soit au poste central de tir de batterie, soit avec l'officier de reconnaissance pour la préparation des positions de tir, soit encore en qualité d'aides des commandants de tir;
- les fonctions de soldat radio et d'ordonnance de combat.

L'échelon sous-officier ne peut être sauté. Là aussi, il s'agit pour le futur officier de bien connaître les domaines réservés aux sous-officiers chefs de pièce d'une part et aux sous-officiers topographes d'autre part.

Seulement alors, commence le programme propre à l'école d'officiers. Que l'on juge du menu. Le futur lieutenant devra pouvoir être engagé dès son paiement de galons dans les spécialités suivantes:

- commandant de tir attribué à un commandant de compagnie, voire de bataillon mécanisé, ce qui implique la compréhension du combat mécanisé autant que la maîtrise technique des problèmes d'artillerie;
- chef du poste central de tir de batterie et instructeur de son équipe;
- officier de reconnaissance chargé de la préparation et de la mensuration des positions de tir, instructeur de son équipe et chef de la section de commandement pour l'instruction générale;
- officier de batterie responsable de la conduite et de l'instruction de sa section de 6 pièces.

Ajoutez à cela les séminaires de règlement de service, les théories générales, les visites, les séances d'école de soldat et les nombreuses mais indispensables heures réservées à l'entraînement sportif, y compris les courses de patrouilles.

Un tel programme à réaliser en 4 mois apparaît comme une gageure ou même comme l'exemple typique de la dispersion des efforts sans rendement effectif qui, dans l'instruction comme ailleurs, est un défaut particulièrement condamnable.

Et pourtant la gageure a été tenue de façon satisfaisante. A la fin de l'école, 6 jeunes officiers sont reconnus aptes à remplir toutes les fonctions indiquées ci-dessus, alors que les 13 autres sont, selon leurs aptitudes, mieux à même d'assumer telle charge que telle autre. De toute façon, il faut admettre que le développement technique de l'arme et le système de milice imposent une certaine spécialisation des jeunes cadres, ce qui ne signifie pas qu'il faille aller jusqu'au cloisonnement complet, car les officiers doivent rester autant que possible interchangeables. Par conséquent, on ne saurait renoncer à les former à l'ensemble des spécialités lors de leur paiement de galons, puis dans les cours d'officiers et dans les cours de répétition. D'ailleurs, il est certain que dès 1972 les aspirants officiers de l'artillerie blindée se recruteront parmi les hommes ayant accompli au préalable école de recrues et école de sous-officiers dans cette arme. L'école d'officiers pourra donc être totalement consacrée à les préparer à leur future charge de lieutenant, ce qui probablement augmentera sensiblement la proportion des jeunes cadres officiers aptes à remplir toutes les fonctions.

Les raisons des heureux résultats enregistrés lors de l'école d'officiers 1969 sont de trois ordres:

1. L'encadrement de la classe en personnel instructeur comprenant:

un chef de classe:	assumant l'instruction tactique et une partie de l'instruction technique, en particulier celle des commandants de tir, la direction des exercices et l'enseignement du règlement de service;
un lieutenant instructeur:	responsable de l'instruction technique à la pièce et à la mitrailleuse, ainsi qu'au poste central de tir;
un lieutenant aspirant instructeur:	fonctionnant en qualité de chef de section et chargé de l'instruction de la topographie;
un sous-officier instructeur:	renforcé de cas en cas par un camarade, assurant l'instruction au pilotage et l'entretien du matériel;
un sous-officier instructeur:	chargé de l'instruction technique à la radio.

Ce personnel qualifié et relativement nombreux permet de répartir le plus souvent les 19 aspirants en 5 groupes d'instruction. C'est presque le régime des leçons particulières. Il n'y a aucun temps mort. Le rendement est étonnant.

De plus, les groupes d'instruction étant toujours composés des mêmes aspirants, ces derniers s'entr'aident. Il n'est pas rare de trouver en salle de classe un élève qui s'efforce d'expliquer à un camarade une leçon non comprise, alors que le programme prévoit soirée libre.

2. L'effort porté sur la compréhension tactique et la conduite au combat

Dès le début de l'école, chaque exercice, qu'il se déroule en salle, sur le relief ou dans le terrain, avec ou sans tir réel, est placé dans un contexte tactique. Aucun tir n'est réservé à la seule technique. Le commandant mécanisé est « joué » par le chef de classe ou même, sur la base d'un jeu écrit, par un aspirant. Chacun tente d'approcher la réalité, conduit et se comporte comme « si c'était vrai ». Le jeu devient vivant

captivant. Le jeune artilleur commande avec plaisir et sûreté... ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

3. *L'enthousiasme, l'ardeur au travail et la discipline des instructeurs et des élèves*

Ces éléments essentiels n'ont jamais faibli et ont largement contribué au succès final. Reprises du travail avancées, soirées et même nuits de labeur supplémentaire sont acceptées avec le sourire. Le moral est au beau fixe. Chacun fonce vers le but assigné. Il n'est jamais nécessaire de secouer une masse inerte comme cela arrive parfois.

En considérant l'importance du chemin parcouru en 4 mois, l'instructeur qui a eu l'honneur de diriger cette classe songe à la foi qui renverse les montagnes, rêve de réunir lors de chaque cours ou école les mêmes facteurs de réussite, admet qu'une certaine jeunesse y croit autant que ses aînés. Et oublie même qu'un « cher concitoyen » vient de l'accuser d'enseigner le métier de tueur officiel...¹

L'artillerie blindée a bien démarré grâce au vigoureux souffle de vie reçu de sa première volée de jeunes officiers.

Vivat! Crescat! Floreat!

Major Bernard CHATELAN



¹ Ou soi-disant d'éprouver une joie féroce à enseigner un tel métier, comme l'insinue Vincent Philippe dans la FAL du 21.1.70 à propos d'« un instructeur ».

Nous le rappelons sans commentaires, le major Chatelan ayant déjà répondu directement et comme il se doit. Dans ces cas là, *il ne faut pas subir* mais contrer fort. Le conseiller fédéral Minger et le général Guisan nous en ont donné l'exemple vers 1935-1939. Mft.